

Conseil Communautaire
Séance du 21 septembre 2023

Délibération N° 2023 09 066 : Finances – Admission en non-valeur et abandon de créances

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni au siège 1 place Clémenceau à Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 14/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	32	Pouvoirs	1	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIÉRE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; Dominique SAVATTIER (suppléant de Mme Agnès VERDIÉRE) ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Philippe TOURNADRE
Jean-Michel CHIQUET	Excusé
Fabienne PINÇON	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Pascal MARIE	Excusé
Philippe WEHRLÉ	Excusé

Secrétaire de séance : Galiène Cohu

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 25/09/2023

Monsieur le Président expose :

Considérant que le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'admission en non-valeur et l'abandon de créances relatives à des titres de recettes émis (sur son budget principal ou sur ses budgets annexes) ;

Considérant que l'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause de solvabilité ou d'absence de débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs ...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence. Cependant le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour « à meilleure fortune » ;

Considérant que les créances éteintes sont quant à elles des effacements définitifs de dette suite à un jugement de surendettement ou une liquidation judiciaire ;

Considérant que Monsieur le Comptable Public n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur les listes suivantes :

- 5956610115 au titre du budget principal 85600,
- 6169480115 au titre du budget annexe 85605 ZAE Val du Loir,
- 6082250515 au titre du budget annexe 85609 SPANC,
- 6294991715 au titre du budget annexe 85610 Résidence Les Aubépines,
- 5974400115 au titre du budget annexe 85612 ZA Charence ;

et demande ainsi l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

- 191,36 € au titre du budget principal n°85600,
- 488,32 € au titre du budget annexe 85605 ZAE Val du Loir,
- 3 510,92 € au titre du budget annexe 85609 SPANC,
- 262,14 € au titre du budget annexe 85610 Résidence Les Aubépines,
- 101,72 € au titre du budget annexe 85612 ZA Charence.

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1. Accorde décharge au comptable des sommes suivantes, conformément à la liste 5956610115, au titre du budget principal n° 85600 :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	191,36 €	191,36 €
6542	0,00 €	0,00 €
Total	191,36 €	191,36 €

2. Accorde décharge au comptable des sommes suivantes, conformément à la liste 6169480115, au titre du budget annexe 85605 – ZAE Val du Loir :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	0,00 €
6542	488,32 €	488,32 €
Total	488,32 €	488,32 €

3. Accorde décharge au comptable des sommes suivantes, conformément à la liste 6082250515 au titre du budget annexe 85609 – SPANC :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	3 510,92 €	3 510,92 €
6542	0,00 €	0,00 €
Total	3 510,92 €	3 510,92 €

4. Accorde décharge au comptable des sommes suivantes, conformément à la liste 6294991715 au titre du budget annexe 85610 – Résidence les Aubépinés :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	262,14 €	262,14 €
6542	0,00 €	0,00 €
Total	262,14 €	262,14 €

5. Accorde décharge au comptable des sommes suivantes, conformément à la liste 5974400115 au titre du budget annexe 85612 – ZA Charence :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	101,72 €	101,72 €
6542	0,00 €	0,00 €
Total	101,72 €	101,72 €

6. Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal et aux budgets annexes de l'exercice 2023, par décision modificative ;

Adopté avec 1 abstention.

Le Président
M. Hervé RONCIERE

Secrétaire de séance
Mme Galiène COHU



The seal is circular with a blue border. The text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' is written along the top inner edge, and 'LOIR-HAUTE-SARTHE' is written along the bottom inner edge. In the center, there is a coat of arms featuring a shield with a cross and a star, flanked by two figures holding a banner.



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20230921-23_cclb_0156-DE
en date du 27/09/2023 ; REFERENCE ACTE : 23_cclb_0156